

FRANCE

Énergies renouvelables : l'État pris dans le yo-yo des prix de l'électricité



Sans surprise, l'Etat devra dépenser plus que prévu pour soutenir les énergies renouvelables en 2025. Et pour cause, avec des prix de l'électricité en baisse sur les marchés, il doit davantage compenser les producteurs. Dans les prochaines années, une variation de quelques dizaines d'euros par mégawattheure des cours pourrait même faire exploser la note.

MARINE GODELIER

C'est l'un des points les plus controversés du projet de loi de fin de gestion, censé ajuster le budget de 2025 d'ici à la fin de l'année : 1,1 milliard d'euros de crédits supplémentaires doivent être alloués pour soutenir les énergies renouvelables par rapport à ce qui était prévu dans la loi de finances, via les « charges de service public de l'énergie ». De quoi faire réagir une partie de l'opposition. « Elles n'ont qu'à se financer toutes seules », a tancé hier le député RN Jean-Philippe Tanguy, détracteur habituel de ces installations.

Mais il ne s'agit pas d'une volonté du gouvernement, qui cherche plutôt à limiter, au contraire, les subventions aux éoliennes et aux panneaux solaires. En fait, cette hausse est mécanique : plus les prix baissent sur le marché de l'électricité, plus la contribution de l'État augmente, et inversement. Or, depuis plusieurs mois, les cours ont dégringolé sur les bourses d'échange.

L'Etat compense la différence avec les prix de marché

Pour le comprendre, il faut se pencher sur la manière dont la puissance publique encadre le développement des énergies renouvelables. Concrètement, elle noue des contrats avec la plupart des producteurs, en se mettant d'accord sur un prix de vente de l'électricité garanti sur 15 à 20 ans. De plus en plus souvent, il s'agit de « contrats pour différence » (CfD).

En 2022, France Energie Eolienne estimait que d'ici à 2035, l'éolien rapporterait une recette nette de 18 milliards d'euros à l'Etat. Mais depuis, les cours ont chuté sur les marchés. REGIS DUVIGNAU - REUTERS

Ces *deals* prévoient que l'État paie aux énergéticiens une compensation financière lorsque les prix de marché sont inférieurs à ce fameux prix cible, qui correspond à l'écart entre les deux chiffres, mais aussi, en retour, qu'ils lui reversent l'excédent quand les cours lui sont supérieurs.

Dit autrement, si le tarif garanti s'élève à 60 euros par mégawattheure (MWh) et que le « spot » (qui correspond au prix de vente de l'électricité en temps réel sur les bourses d'échange) n'est que de 50 euros/MWh, l'État remboursera 10 euros/MWh, à l'instant T, au propriétaire du champ éolien ou solaire. Mais si le « spot » grimpe à 70 euros/MWh, l'énergéticien devra de l'argent à l'État.

C'est ce qu'il s'était produit pendant la crise de 2022 : alors que la flambée des prix « spot » de l'énergie avait permis aux opérateurs de parcs éoliens de dégager des marges exceptionnelles, ceux-ci avaient pu rendre l'intégralité des subventions publiques perçues l'année précédente. A l'époque, France Renouvelables (à l'époque France Energie Eolienne) estimait même que d'ici à 2035, l'éolien rapporterait une recette nette de 18 milliards d'euros à l'État.

Les cours resteront impossible à prévoir

Mais depuis, l'équation s'est inversée. Les cours ont chuté à près de 50 euros/MWh, des niveaux bien éloignés des quelques centaines d'euros par MWh observés pendant la crise. Si bien qu'à l'été 2025, la Commission de régulation de l'énergie avait déjà alerté du rattrapage à venir :

« Une hypothèse de prix de marché durablement bas et une grande volatilité des prix de marché selon les moments de la journée qui, par différentiel entre le tarif de soutien et la valorisation de l'énergie vendue sur les marchés, induisent un coût de soutien supérieur au titre de

2026 par rapport à 2025 », écrivait-elle dans une délibération publiée début août.

Or, l'exécutif n'a aucune mainmise sur le marché, et ne peut même pas en prévoir l'évolution. Ses niveaux dépendent d'éventuelles crises géopolitiques, d'aléas climatiques, de problèmes sur le parc de production, ou encore de la consommation d'électricité, aujourd'hui en berne dans l'Hexagone.

Pire : impossible de savoir si les cours de l'électricité resteront déterminés par ceux du gaz, eux aussi très volatils. À l'été 2024, le gestionnaire du réseau français de transport d'électricité (RTE) affirmait que ce serait le cas « l'essentiel du temps » entre 2025 et 2035, même lorsque l'Hexagone n'aura pas besoin de ce combustible fossile pour générer du courant. Mais à l'inverse, ils pourraient s'en décorrérer et rester durablement faibles. Si la consommation d'électricité ne repartait pas à la hausse, l'offre excédentaire par rapport à la demande entraînerait des périodes de prix bas (voire négatifs) puisqu'aucune centrale fossile ne devrait être appelée pour faire l'appoint, alertait en effet RTE à l'époque.

« Le fonctionnement actuel des marchés peut conduire à des alternances entre des périodes de prix bas, dans lesquelles les coûts totaux du système électrique ne sont pas couverts, et des périodes de prix hauts menant à des revenus les excédant largement », précisait l'organisme.

L'incertitude est donc totale. D'autant que les réactions du marché restent imprévisibles. En juin, une information de La Tribune concernant deux nouvelles indications de corrosion sous contrainte sur des centrales nucléaires d'EDF avait fait bondir les cours. Mais il y a quelques jours, l'annonce d'un arrêt complet de l'EPR de Flamanville pendant presque un an ne les a pas

fait sourciller.

Des dizaines de milliards en jeu

D'où une situation déroutante : impossible de savoir ce que les renouvelables coûteront, que ce soit l'an prochain, dans dix ans ou dans vingt-cinq. Or, selon une annexe au projet de loi de finances pour 2026, plus de la moitié du soutien aux énergies renouvelables promis par l'État n'a pas encore été réglée.

Dans le détail, la France a accumulé entre 113 et 167 milliards d'euros d'engagements pour soutenir le solaire, l'éolien ou le biogaz. Les montants déjà payés entre le début des années 2000 et fin 2024 s'élèvent à 53 milliards d'euros, et « entre 60 et 114 milliards d'euros d'engagement, soit entre 53 % et 68 % du total, restent à payer », peut-on lire dans l'épais document.

Si la fourchette est si grande, c'est parce qu'une variation de quelques dizaines d'euros par mégawattheure des cours du marché pourrait faire exploser l'addition. Par exemple, une baisse de 20 euros/MWh pour le prix de l'électricité par rapport au scénario « médian » considéré, de 70 euros/MWh à partir de 2030, suffirait à ajouter plus de trente milliards d'euros de coûts futurs, soit une hausse de 30 %.

« Cela ne veut pas dire que les CfD sont une mauvaise idée, au contraire. Sur les petits projets photovoltaïques, l'Etat noue des contrats avec tarif de rachat. Cela lui coûte plus cher que les CfD, parce qu'il doit rembourser le même prix au producteur quel que soit le niveau du marché », note Mattias Vandenbulcke, délégué général adjoint de France Renouvelables.

Il n'empêche : sur le sujet, l'Etat avance dans le brouillard. Surtout, qui dit chute des cours du marché, ne dit pas forcément gain pour les contribuables. **LT**

